

GARANTIE LIMITÉE

EN VIGUEUR À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2016 À
AUJOURD'HUI

Garantie limitée des garnitures extérieures en composite traitées de MiraTEC

Cette garantie limitée s'applique à tous les produits de garniture extérieure en composite traitées de MiraTEC^{MD} fabriqués à partir du 1^{er} janvier 2016 inclusivement pour une utilisation aux États-Unis et au Canada. Toute garantie préalable s'appliquera toujours aux produits vendus sous le nom de MiraTEC avant cette date. Pour plus d'informations, y compris sur l'entretien et la maintenance, visitez le www.miratecextira.com.

Ce que la garantie limitée COUVRE...

Garantie limitée de cinquante ans pour les produits MiraTEC

Nous garantissons au propriétaire initial², et aux deux propriétaires suivants, que si votre Produit MiraTEC présente des dommages dus à la grêle, une délamination, une décomposition du substrat en raison d'une croissance fongique, des dommages causés par des termites entraînant une défaillance du produit, une fissuration ou une fêlure de la face du substrat, un gonflement, une déformation ou un gonflement excessif du produit, causés par un défaut de matériau ou de fabrication dans les **cinquante (50) ans** suivant la date d'achat initiale, nous paierons le remplacement du produit, limité à **deux fois le prix d'achat initial*** du produit défectueux selon l'échéancier suivant : Nous paierons les frais de préfinition des matériaux de remplacement lorsque MiraTEC est en faute. La vérification d'achat des matériaux préfinis est requise.

Jusqu'à 5 ans après la date d'achat inclusivement (années 0 à 5)	200 %
Années 6 à 10	180 %
Années 11 à 15	160 %
Années 16 à 20	140 %
Années 21 à 30	120 %
Années 31 à 40	80 %
Années 41 à 50	40 %
50 ans après la date d'achat	0 %

*Les coûts de préfinition sont exclus du double.

Transférabilité : La garantie limitée est transférable jusqu'à deux fois par des propriétaires successifs de la structure dans laquelle le produit est installé.

Comment obtenir de l'aide...

En cas de problème avec votre Produit MiraTEC, contactez, immédiatement après la découverte, le distributeur ou le revendeur duquel vous avez acheté notre produit ou contactez-nous directement :

Courriel : warranty@miratecextira.com

Nous pouvons répondre rapidement et efficacement si vous nous fournissez les éléments suivants : a) la date et l'emplacement d'achat, b) une façon de vous contacter, c) l'adresse à laquelle le produit peut être inspecté, et d) une description de problème apparent et du produit (les photos sont utiles).

Ce que nous ferons...

Lorsque nous recevons votre avis, nous vous enverrons un accusé de réception, habituellement dans les trois jours suivant la réception, aux coordonnées identifiées. Nous étudierons votre réclamation et nous commencerons à prendre les mesures appropriées dans les 30 jours suivant la réception de l'avis. Si votre réclamation de garantie limitée est refusée, nous pourrions vous facturer des frais d'inspection pour les inspections sur place nécessaires ou demandées par vous.

Si votre réclamation est acceptée et que nous choisissons de réparer ou de remplacer le Produit ou un élément du Produit, le Produit ou l'élément de remplacement aura les mêmes spécifications que le Produit initial. Pour les Produits préfinis en usine remplacés au-delà de 15 ans après la date d'achat, nous fournirons un Produit de remplacement apprêté. Les Produits, les éléments et les services de remplacement sont garantis pour le reste de la garantie limitée du produit ou du service initial ou pour 90 jours, selon ce qui est le plus long.

Ce que la garantie limitée ne couvre PAS...

Nous ne sommes pas responsables des dommages, des défaillances ou du mauvais rendement des produits causés par :

- L'usure normale et l'érosion naturelle des surfaces ou les différences de couleurs et de textures des revêtements de finition sur place; des fissures de surface qui sont de moins d'1/32" de large ou de 1" de long.
- L'exposition aux produits chimiques (p. ex. lavage de briques), un environnement difficile (p. ex. polluants en suspension dans l'air, un contact prolongé avec de l'eau ou une immersion) ou le contact direct avec de la terre.
- Mauvaise utilisation, abus ou manquement quant à l'entreposage, à la manipulation, à la finition et à l'entretien appropriés du Produit.
- Altération ou modification du Produit.

- Toute cause hors du contrôle raisonnable (p. ex. incendie, inondation, tremblement de terre, autres actions de la nature et actions de tiers hors de notre contrôle).
- Problèmes liés à la finition inappropriée sur place de surfaces ou rebords du Produit exposés (consulter nos instructions au www.miratecextira.com) ou à une différence ou à des résultats insatisfaisants quant à la brillance ou la texture d'une application sur place de peinture ou de tout autre revêtement.
- Déformation ou gonflement de moins de 1/4" par pied linéaire, déformation causée par le déplacement des matériaux sous-jacents ou des structures auxquels le Produit est apposé.
- Défauts de conception structurelle et de construction; installation dans une condition qui surpasse les normes de conception du Produit ou qui ne respecte pas les codes du bâtiment.
- L'équipement et les accessoires que nous n'avons pas fournis.

Nous ne sommes pas non plus responsables :

- Des taxes, des coûts liés à la main-d'œuvre, au retrait ou à la disposition du ou des produits défectueux ou au transport ou toute autre dépense liée à un produit défectueux ou à l'installation ou à la finition des panneaux de remplacement.
- Des dommages consécutifs ou indirects. Certains États et certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs ou indirects, cet énoncé pourrait ne pas s'appliquer à votre situation.

INFORMATION JURIDIQUE IMPORTANTE -- VEUILLEZ LIRE CECI ATTENTIVEMENT. CECI CONCERNE VOS DROITS.

Ce document de garantie limitée présente notre responsabilité maximale pour nos produits. Nous ne serons pas responsables des dommages spéciaux, indirects ou subséquents. Votre recours unique et exclusif pour tout ce qui concerne les pertes ou les dommages résultant d'une cause quelconque sera limité à ce qui est énoncé ci-dessus. Nous n'offrons pas d'autres garanties ou d'assurances de manière implicite ou explicite, y compris les garanties implicites de qualité marchande et d'aptitude à un usage particulier à l'acheteur initial ou à tout utilisateur ultérieur du Produit, sauf si elles sont expressément présentes dans ce document. Dans l'éventualité où la loi d'un État ou d'une province interdit l'exclusion ou la limitation des garanties implicites, la durée de ces garanties ne sera pas plus longue que celle prévue dans la présente garantie limitée, et le moment et la manière de présenter toute réclamation à son sujet seront les mêmes que ceux prévus dans la présente garantie limitée. Ce document de garantie limitée vous donne des droits légaux précis, et vous pourriez avoir d'autres droits qui varient d'un État ou d'une province à l'autre.

Tout litige, toute controverse ou toute réclamation découlant de la présente garantie limitée ou s'y rapportant, toute violation présumée de celle-ci, ou l'utilisation ou la vente des produits auxquels s'applique la présente garantie limitée, sera résolu par un arbitrage obligatoire et contraignant administré par l'American Arbitration Association conformément à ses règles d'arbitrage commercial. L'acheteur initial accepte de pouvoir faire valoir ses réclamations face à Woodgrain à titre individuel seulement, et non à titre de demandeur ou de membre d'un groupe dans le cadre d'un prétendu recours collectif. La disposition de la présente garantie limitée sera interprétée selon les lois de l'Idaho (excluant les principes de conflit de lois de l'Idaho). Si une disposition de la présente garantie limitée est jugée illégale ou inapplicable dans le cadre d'une procédure judiciaire, cette disposition sera dissociée et inopérante, et le reste de la présente garantie limitée restera opérationnel et contraignant pour les Parties. Le rejet des présentes dispositions de règlement des litiges doit être envoyé à Woodgrain à l'adresse indiquée dans les trente (30) jours suivant la réception par l'acheteur initial des Produits auxquels s'applique la présente garantie limitée.

Aucun distributeur, revendeur ou représentant des produits MiraTEC n'a le pouvoir de changer, modifier ou prolonger cette garantie limitée. L'acheteur initial de ce Produit reconnaît avoir lu et compris cette garantie limitée et être lié par ses dispositions et accepte de fournir cette garantie limitée au propriétaire initial de la structure dans laquelle le Produit est installé.

1. Les « Produits MiraTEC » se réfèrent aux garnitures extérieures en composite traitées fabriquées et commercialisées par Woodgrain sous le nom de marque MiraTEC pour l'utilisation aux États-Unis ou au Canada.
2. Cette garantie limitée s'applique au propriétaire initial (le propriétaire initial est l'entrepreneur/le revendeur/le distributeur/l'acheteur et le propriétaire initial de la structure où le produit a été initialement installé) et est transférable aux deux propriétaires de structure suivants. L'acheteur initial de ce Produit reconnaît avoir lu et compris cette garantie limitée et être lié par ses dispositions et accepte de fournir cette garantie limitée au propriétaire initial de la structure dans laquelle le Produit est installé.

MIRATEC
THE *Original* TEC TRIM™



ENTRETIEN ANNUEL POUR LES GARNITURES EXTÉRIEURES

Les garnitures extérieures MiraTEC sont faites de bois composite de qualité et durables qui ont été conçues pour offrir des années de satisfaction et de rendement lorsqu'elles sont bien entretenues. L'entretien annuel prolongera la durée de vie de vos garnitures et les gardera dans leur meilleur état. Afin de respecter les dispositions de la garantie limitée MiraTEC, suivre le processus d'inspection en 4 points chaque année et prendre la ou les mesures adéquates pour éviter que les petits problèmes deviennent grands.



COMMENT EFFECTUER UNE INSPECTION ANNUELLE EN 4 POINTS DE VOS GARNITURES EXTÉRIEURES



1) Vérifier l'état du calfeutrage et du mastic

Un calfeutrage ou du mastic lâche ou fissuré doit être retiré et remplacé par un scellant à base de polyuréthane de bonne qualité. N'utilisez pas de produit de calfeutrage durcisseur.

2) Vérifier s'il y a de la moisissure

La moisissure est un organisme vivant (champignon) qui pousse sur la surface des revêtements donnant à la peinture une apparence noircie et sale. Si la garniture a des traces de moisissure, la nettoyer.

Ne pas peindre par-dessus de la moisissure sans avoir nettoyé la garniture MiraTEC avec une solution nettoyante pour la moisissure. Des solutions nettoyantes pour la moisissure, disponibles dans vos magasins de peinture, de vente de bois et quincailleries locales, vous aideront à retarder et contrôler la pousse de moisissure. Le contrôle de la moisissure sur la surface des garnitures MiraTEC est la responsabilité du propriétaire.



INSPECTION ANNUELLE DES GARNITURES

3) Vérifier l'état des garnitures peintes

Les garnitures MiraTEC sont faites de bois et apprêtées. Les garnitures MiraTEC doivent être peinturées avec un revêtement d'extérieur conçu pour les boiseries. Le nettoyage périodique des garnitures MiraTEC peintes sur place avec de l'eau et un savon doux retirera la saleté accumulée. Le lavage à la pression devrait seulement être effectué avec savoir-faire et attention. Une forte pression pourrait dégrader le revêtement de surface et le mastic. Si vous optez pour le nettoyage à la pression, revérifier pour déceler tout dommage.

L'état de la peinture doit être inspecté et entretenu comme mentionné ci-dessous.



ÉTAT DE LA PEINTURE	ACTION REQUISE
Bon état/intact	Nettoyer et retirer la saleté
Mince, mais finition intacte	Nettoyer et appliquer deux couches de finition
Très dégradé, substrat apparent	Nettoyer, apprêter et appliquer deux couches de finition
Fissure, effritement, substrat exposé	Retirer le film de peinture lâche, nettoyer, apprêter et appliquer deux couches de finition

CHOIX DE FINITION

APPRÊT – Utiliser un apprêt d'extérieur à base d'huile ou d'eau formulé pour l'utilisation sur les produits en bois composite qui scellera la surface et qui est compatible avec les couches de finition qui seront appliquées.

COUCHES DE FINITION – Utiliser une peinture-émulsion acrylique extérieure peu ou pas farineuse, une teinture au latex acrylique ou acrylique à fort pouvoir couvrant peu farineuse, ou une peinture à l'huile brillante ou semi-brillante. Toutes les surfaces exposées de garnitures MiraTEC, y compris les rebords inférieurs, doivent avoir deux couches.

NE PAS UTILISER –

- De la peinture pour bardeaux ou bardeaux de fente
- De la peinture à l'huile ou alkyde mate
- De la peinture à base d'acétate de vinyle (PVA), d'acrylique de vinyle ou de copolymère d'acétate de vinyle-acrylique
- De la teinture transparente ou opaque à base d'huile

En raison des variables impliquées dans l'application des finitions sur place, nous ne pouvons pas être responsables du rendement des revêtements appliqués sur place.



4) Vérifiez les canaux de drainage/de déviation des eaux

Laisser l'eau des toits et des arrosages ruisseler sur la surface des garnitures MiraTEC peut provoquer une altération de la couleur et une dégradation accélérée de la peinture.

Placer les gicleurs paysagers de façon à ce que l'eau n'atteigne pas les garnitures MiraTEC.

Des mesures appropriées doivent être prises pour remédier à l'une ou l'autre des conditions susmentionnées, faute de quoi nous pourrions refuser toute réclamation au titre de la garantie pour tout dommage en résultant.